

Informations importantes pour votre séjour et conditions générales



Horaires de la réception: 10h – 12h - 14h - 16h
Horaires de la réception en juillet et en Août: 8h30 - 12h – 14h30 - 20h

N°1- LOCATION D'HERGEMENTS



Le jour de votre arrivée, les locations sont disponibles de 17h à 20h en juillet et en août et de 14h à 18h le reste de l'année.

Conditions de paiement: pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du montant des prestations réservées doit être réglé au moment de la réservation, sans cet acompte, la location ne sera pas validée. Le solde du séjour est à régler obligatoirement 30 jours avant les débuts de séjour.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début de séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

Sans règlement du solde dans les délais prévus, le camping se réserve le droit d'annuler votre réservation et de conserver l'acompte précédemment versé. Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro de location précise.

Réservation: la location ne devient effective qu'avec l'accord du camping et après réception du contrat de location hébergement qui devra être retourné sous 10 jours, accompagné de l'acompte équivalant à 25% du montant de la location + 25 euros de frais de réservation (par chèque ou via le site internet du camping, les chèques vacances ne sont pas acceptés pour l'acompte).

La direction se réserve le droit de changer un numéro attribué. Les préférences ne sont pas garanties, sauf confirmation écrite du camping.

Obligation: toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

La capacité d'accueil des locatifs, suivant les modèles, est FERME pour une question d'assurance et de sécurité des personnes. Aucune personne supplémentaire (même enfant en bas âge) ne sera acceptée. Seules les personnes mentionnées sur le contrat de réservation seront autorisées à séjourner sur le camping, toute modification restant à l'appréciation du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locations.

Annulation: en cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser.

En cas de renonciation à un séjour de votre part, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de réservation et le montant de l'assurance annulation si souscription (Campez Couvert – www.campez-couvert.com) ,payable lors de la réservation, dont le montant est de 5% du coût intégral du séjour (Max. 30 jours, à l'ordre du camping d'autun).

- L'acompte du séjour (d'un montant égal à 25% du coût intégral du séjour). En application de l'article L 114-1 du code de la consommation et 1590 du code civil, l'acompte versé sera retenu à titre d'indemnisation du préjudice.

- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Dans les 2 cas, l'acompte versé ne sera jamais remboursé.

L'annulation doit être envoyée par lettre écrite avec A.R., les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Garantie annulation: Il est fortement recommandé de souscrire une garantie annulation (Campez Couvert, voir conditions générales sur le site www.camping-saint-lary.com) payable lors de la réservation, d'un montant de 5% du coût intégral du séjour (à l'ordre du camping d'Autun).

Charges: le loyer n'inclut pas la taxe de séjour (0,50€ par personne), l'écotaxe (0,35€ par personne), ni la totalité de la consommation d'eau (2,10€ le m³) et d'électricité (0,40€ le kwh). Tous les mobil-homes possèdent un compteur d'eau et d'électricité indépendant. Un relevé est effectué à l'arrivée et au départ et le règlement se fait en fin de séjour.

Pour la période hivernale (du 01/11 au 31/04) , les charges d'eau et d'électricité sont incluses à hauteur de 39 kwh d'électricité et 1 m³ d'eau par jour. Tout dépassement est à la charge du locataire (eau 2,10€ le m³/électricité 0,40€ le kwh).

Pour la période estivale (du 01/05 au 05/10), les charges d'eau et d'électricité sont incluses à hauteur de 4,10 kwh d'électricité et 0,35 m³ d'eau par jour. Tout dépassement est à la charge du locataire (eau 2,10€ le m³/électricité 0,40€ le kwh).

Vous n'avez pas accès aux sanitaires du camping gratuitement il y a un supplément de 2 euros par personne logeant dans le mobil-home pour y accéder.

Les installations sur les parcelles des mobil-homes sont interdites. Il est prévu 1 véhicule par installation; tout véhicule supplémentaire doit être déclaré et la redevance correspondante doit être acquittée.

Inventaire: le locataire est tenu de faire l'inventaire à son arrivée et de signaler toute anomalie sous 24 h, passés ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Votre départ: le locataire devra prendre rendez-vous au plus tôt pour l'état des lieux et le relevé des compteurs, qui sera programmé entre 8h et 10h en juillet et en août et entre 9h et 11h le reste de l'année (toutes les 10 min sur réserve de disponibilité pour chaque horaire). Si, lors de la prise de rendez-vous, aucune horaire ne convenait au locataire, une caution de 380€ par carte bleue sera prise. À ce moment-là, le locataire pourra libérer son mobil-home à l'heure désirée, jusqu'à 10h30 maximum. Sous 8 jours, la caution sera restituée ou débitée, après l'état des lieux, le contrôle du solde du séjour et le relevé des compteurs (si dépassement forfait eau et électricité). Voir les conditions dans le paragraphe suivant « caution ».

Caution: une caution de 380 € par mobil-home loué (Soit un chèque de 300€ pour le mobil-home et un second chèque de 80€ pour le

ménage ou 380€ par carte bleue) est exigée le jour de la remise des clés. Cette caution sera restituée au locataire le jour du départ ou sous 8 jours pour les départs anticipés, sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

L'inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location. Les frais de remise en état éventuelle et le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon le prix de l'inventaire (disponible à l'accueil) ou éventuellement d'un devis de remise en état, selon les dégâts causés.

Le mobil-home sera rendu dans le même état de propreté qu'à la livraison. À défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 80 € pour le nettoyage. Les hébergements sont strictement non-fumeurs: si une odeur est détectée après votre séjour, la somme de 250,00€ sera débitée de votre caution.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile et présenter un justificatif lors de son arrivée.

Nettoyage: une option forfaitaire de nettoyage peut être demandée à l'arrivée, moyennant la somme de 80 euros.

N°2- LOCATION D'EMPLACEMENTS CAMPING



Le jour de votre arrivée, les emplacements sont disponibles de 14h30 à 20h en juillet et en août et de 14h à 18h le reste de l'année.

Obligation : toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Réservation : tout contrat de location de camping devra être retourné accompagné d'un règlement de 54 €, dont 40€ à titre d'acompte à valoir sur votre séjour et 14€ pour les frais de réservation (par chèque ou via le site internet du camping, les chèques vacances ne sont pas acceptés pour l'acompte). Sans cet acompte, la location ne sera pas validée.

Annulation : en cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser. L'annulation doit être envoyée par lettre écrite avec A.R., les messages téléphoniques ne sont pas admis.

En cas d'annulation il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de réservation, l'acompte et le montant de l'assurance annulation si souscription. En application de l'article L 114-1 du code de la consommation et 1590 du code civil, l'acompte versé sera retenu à titre d'indemnisation du préjudice.

- Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre séjour.

- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Dans les 2 cas, l'acompte versé ne sera jamais remboursé.

En l'absence écrite du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 12h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Garantie annulation : Il est fortement recommandé de souscrire une garantie annulation (Campez Couvert – www.campez-couvert.com), payable lors de la réservation, dont le montant est de 5% du coût intégral du séjour (Max. 30 jours, à l'ordre du camping d'autun).

Sécurité assurance : Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation due aux intempéries ou accidents qui interviendraient à l'intérieur du camping.

Visiteurs: Les visiteurs sont acceptés dans la journée en acquittant une redevance de 2€. Ils doivent stationner leur véhicule sur le parking à l'entrée du camping. L'accès à la piscine est interdit au visiteur.

Tenue et aspect des installations : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans le sanitaire prévu à cet effet. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun et ne devra jamais être fait à partir des arbres et des clôtures et des plantations. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

N°3- LA VIE AU CAMPING



Animaux : les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1re et 2e catégories. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines et dans les bâtiments.

Le carnet de vaccination à jour, pour les chiens et les chats doit être présenté à l'accueil le jour de l'arrivée. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping ou dans le mobil-home, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Espace jeux, enfant et piscine : Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

La piscine : La piscine n'est pas surveillée, en conséquence, les enfants y accèdent sous l'entière responsabilité et la surveillance des parents. Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent impérativement passer sous la douche et par le pédiluve. Le port du

slip de bain est obligatoire. La direction n'est pas responsable des vols et des accidents qui peuvent y survenir. L'accès à la piscine est interdit au visiteur.

Barbecues : 3 barbecues à charbons sont à la disposition des campeurs dans le camping. Aucune installation n'est autorisée sur les emplacements.

Le tri sélectif : le camping pratique le tri sélectif. Des containers sont à disposition à l'entrée du camping.

Bruit : les clients sont priés d'éviter tous bruit et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possibles. Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

Circulation et stationnement des véhicules : A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée. La circulation est autorisée de 7h à 23 h. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Responsabilité du camping: le client reconnaît expressément que le camping ne pourra être tenu responsable du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans leurs brochures ou site internet (photos activités loisirs services dates de fonctionnement ...) Toutes les photos sont utilisés sont non contractuelles et n'ont qu'un titre indicatif.

Droit à l'image: Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping du val dautun à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

En cas de litige : Médiation des litiges de la consommation - CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris CCI de Paris) Médiation des litiges de la consommation - CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris CCI de Paris) .Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: www.cmap.fr .Saisine par mail: consommation@cmap.fr .Saisine par voie postale: 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 Paris. Le tribunal de Commerce de Tarbes est seul compétent.

Informatique et liberté : les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping d'autun comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par nos services internes pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre en fonction de vos centres d'intérêt. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping du val d'autun 11 routes d'autun 65170 Saint Lary Soulan

Camping d'autun, 11 route d'autun 65170 Saint lary 05 62 39 40 31 / 06 73 88 93 41
campingdautun@gmail.com www.camping-saint-lary.com

(nom et prénom).....

certifie avoir lu et accepté les Conditions Générales pour mon séjour du.....au.....

Le.....

SIGANTURE